

17ème Congrès du Snfocos à Lyon 14 au 17 mars 2011

Résolution de la section professionnelle des informaticiens

Les constats présentés lors du Congrès des Embiez de 2007 sont toujours d'actualité, sous des formes actualisées :

- Redéploiement sans cesse renouvelé des moyens humains et matériels sous couvert de rationalisation,
- Mise en cause opportuniste des compétences et des cadres de travail à l'occasion de ces réorganisations successives,
- Appel massif à la sous-traitance bénéficiant ainsi d'un large transfert de connaissances fonctionnelles et techniques,
- Préparation et amorce de solutions d'externalisation.

Avec en corollaire,

- Perte de maîtrise de l'outil de travail par le personnel,
- Détournement et contournement des règles conventionnelles de promotion et de niveaux d'emploi,
- Politique chaotique voire abandon d'une gestion organisée des parcours professionnels des informaticiens,
- Valorisation des attitudes carriéristes.

D'un point de vue humain, le bilan se traduit par l'instauration d'une absence de confiance envers et entre tous les échelons de nos organismes, une perte généralisée des repères institutionnels, une ambiance de travail anxiogène, la fragilisation des personnes et la progression des situations de souffrances au travail.

Ces bouleversements et ces constats se déroulent dans un contexte de concurrence inter syndicale exigeant la mise en œuvre par le SNFOCOS d'actions de progrès adaptées à la population des informaticiens sur le plan de sa syndicalisation. La communication sur ses positions et ses réussites doit être pensée comme support de cette exigence.

Un autre axe de travail, facteur potentiel de progrès, de reconnaissance et partant, de rapport de force, réside dans notre capacité à fédérer et animer la communauté des informaticiens selon deux angles,

- Intra branche : les sections syndicales des caisses nationales, des centres d'exploitations, des organismes du réseau sont confrontées chacune individuellement au même schéma directeur d'organisation. A ce titre, une information et une préparation coordonnée de chaque niveau de

l'institution aux changements les concernant est un facteur de communication important quand elle est associée aux initiatives de mobilisation,

- Inter branches et régimes : le partage et l'imbrication accrus des systèmes informatiques est un des axes possibles de mutations à venir. Plusieurs exemples sont d'ores et déjà constatés (logiciel RH commun CNAF, CNAM, portail interbranche de saisie des feuilles de soins, logiques de guichets uniques). Par ailleurs, la mobilité des informaticiens entre branches et entre régimes est amorcée. La présence d'un même syndicat portant les mêmes messages et actions est là aussi facteur de promotion non négligeable.

En conséquence, la section professionnelle des informaticiens propose et engage le programme d'actions suivant :

- Constituer un secrétariat représentatif de la diversité de l'encadrement des organismes,
- Sans attendre cette constitution, confier au secrétariat la coordination des actions inter et intra branches. Il accompagnera ou initiera notamment la mise en place de structures de coordination informatique au sein de chaque branche.
- Travailler les messages et supports de promotion du syndicat adaptés à la population des informaticiens. Le secrétariat s'appuiera sur les sections de terrains à cet effet.
- Animer la réflexion et les actions de syndicalisation,
- Mettre en place ou activer les moyens de contrôle de la sous-traitance informatique, s'assurer du transfert de compétences vers les agents de nos organismes et le maintien de leurs compétences, exiger des employeurs la connaissance quantitative du recours à la sous-traitance qui les exonère d'une gestion réelle des emplois et compétences, cadre favorisant de situations de déqualifications, de souffrance au travail et de déshérence,
- Veiller à l'élaboration de schémas directeurs des systèmes d'information des branches de sécurités sociales intégrant des schémas directeur des ressources humaines informatiques crédibles (structurés, dotés en moyens, planifiés) donnant une visibilité réelle sur l'avenir des agents à moyen terme,
- Veiller au respect des dispositions conventionnelles concernant la population des informaticiens,
- S'opposer aux recrutements d'agents de direction informatiques en dehors des règles conventionnelles,
- Exiger la mise en cohérence des rémunérations avec les libellés d'emplois informatiques,
- Porter la revendication du bénéfice du statut de cadre pour les informaticiens à partir du niveau II A.

La Section Professionnelle mandate le Bureau National pour prendre contact avec les responsables des différentes branches de l'Institution et les autorités de tutelle, afin d'appréhender les stratégies de ces branches et d'étudier toutes mesures propres à remédier aux problèmes évoqués, au besoin en engageant la mobilisation des personnels concernés.

Composition du bureau :

Secrétaire : Pierre Duca (CNAMTS)

Membres du bureau de la section : Odile Besoin (CARSAT de Nancy), Bernard Chabal , François Nader, Didier Vinson, Catherine Bécqué (CNAMTS), Véronique Baconnet, Jean-Paul Frolicher (CTI PACA) et Gino Sandri, membre du bureau national, membre de droit.